



**Note Explicative Cr dit aux
Entreprises**

Note Explicative de Crédit aux Entreprises

Conformément à la **directive n°3/W/2022 de Bank Al-Maghrib** du 19 mai 2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédits, le présent document décrit les financements destinés à répondre à des besoins à usage professionnel.

Dans cette notice, **Vivalis Salaf** vous invite à découvrir l'offre commerciale des types de financements et les produits de garanties qui peuvent y être adossés.

Vivalis Salaf met également à votre disposition un document type pour chaque type de financement proposé. Ce document présente à titre indicatif les caractéristiques propres à chaque produit : durée du crédit, composante coût, modalités de remboursement, possibilité de remboursement anticipé ...

Le délai de réponse maximum (*accord ou rejet*) est de 3 jours ouvrables, à partir de la date de recevabilité et de la complétude du dossier client.

En cas de refus de la demande de crédit, **Vivalis Salaf** vous communique verbalement le motif du rejet. Elle vous communique également verbalement, à votre demande, la note résultant de son système de notation interne et vous propose des mesures susceptibles d'améliorer cette note.

Vivalis Salaf accorde une attention particulière au dispositif d'alerte éthique.

Ce dispositif est destiné à recueillir vos signalements relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés d'acte de corruption ou qui n'apparaissent pas conformes aux règles déontologiques et d'éthique professionnelle.

L'adresse Alertethique@Vivalis.ma est mise à votre disposition pour l'exercice de votre droit d'alerte.

Le dispositif mis en place garantit la stricte confidentialité des informations traitées, et permet aux lanceurs d'alerte d'exposer les faits à révéler tout en protégeant leur identité.

I- Financements

Location avec Option d'Achat (LOA)

La **LOA** ou **Location avec Option d'Achat** permet l'acquisition d'un véhicule par **Vivalis Salaf** auprès d'un concessionnaire automobile et de le mettre à votre disposition sous forme de location selon un contrat de **crédit-bail**.

Au terme du contrat, vous avez la liberté de restituer ou de conserver le véhicule (*Option d'achat*), selon un prix convenu d'avance (*Valeur résiduelle*).

Crédit automobile classique

Le **crédit classique** consiste en un prêt amortissable, c'est-à-dire un prêt dont le montant et la durée sont fixés dès le départ et qui diminue à chaque remboursement. Le prêt est clos à l'issue du paiement de la dernière mensualité.

Pour le financement de l'achat d'un véhicule, il s'adresse aux professions libérales et aux entreprises de location et de transport et prend l'appellation de « **crédit automobile classique** ».

Note Explicative de Crédit aux Entreprises

II. Garanties

Au cours de l’instruction de la demande de financement, **Vivalis Salaf** peut être amenée à demander en couverture de ses financements une ou plusieurs garanties, selon l’appréciation de l’instance de décision.

Assurance

Garantie consentie dans le cadre de la souscription à une assurance. En cas de déchéance du terme, l’assurance s’engage à verser les sommes dues. Exemple : Assurance décès-invalidité, assurance incendie, vol, ...

Ordre de prélèvement

Remboursement des échéances dues dans le cadre de l’exécution du contrat de crédit, et prélevées directement sur le compte bancaire du client.

Le client autorise sa banque à prélever mensuellement sur son compte un montant qui est versé à **Vivalis Salaf**.

Garanties bancaires / étatiques

Sûretés bancaires et étatiques.

Garanties personnelles et solidaires

Garanties désignant un acte avec une personne physique ou morale qui s’oblige personnellement à honorer l’engagement.

Garanties hypothécaires

Actes par lesquels une propriété sert de garanties au crédit (*Titre foncier, réquisition...*).

Nantissement

Garantie d’un bien meuble ou immeuble (ex : nantissement de fonds de commerce, nantissement outillage et matériel d’équipement, nantissement immobilier, nantissement d’un véhicule automobile : (*barrement de la carte grise*)).

Dépôt de garantie LOA

Dans le cadre d’un financement en **LOA**, un apport initial peut être demandé au client pour couvrir, en fin de contrat de location, la valeur d’achat du véhicule automobile. En cas de non levée de l’option d’achat, ce montant est restitué au client.

NB : Le Comité ou l’instance délégataire compétente de **Vivalis Salaf** peuvent exiger d’autres garanties suivant la nature du projet.

L’offre des mécanismes publics de garantie est disponible sur le portail national d’appui à l’entrepreneuriat :

<https://www.almoukawala.gov.ma>

Caractéristiques des crédits destinés aux entreprises

Produit	EQP/LOA	
Bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule de tourisme - Véhicule utilitaire - Véhicule poids lourd 	
Mode de Prélèvement	Prélèvement Bancaire	
Critères d'éligibilité	Age maximum	Taux d'endettement
	-	-
Pièces demandées	<ul style="list-style-type: none"> Copie des Statuts ; - Copie du Registre de commerce ; - PV de gérance de ou de délégations de pouvoirs (si elles ne sont pas mentionnées dans les statuts ou si elles sont échues ; - Copies CNI en cours de validité du Gérant ou des Cogérants ; - Justificatif d'adresse de l'entreprise (Quittance de téléphone/ eau / électricité) ; - Dernier bilan certifié par la direction des impôts pour les CAFI > 500.000 DH ; - Un bilan certifié de la dernière année est exigé pour la première demande de chaque année des loueurs détenant une ligne de crédit ; - Spécimen de chèque (L'attestation du RIB n'est pas acceptée) - 3 derniers relevés bancaires pour les nouvelles relations et 2 pour les anciennes relations ; - Liste du Parc des véhicules portant le cachet de la Sté et signature du dirigeant (loueurs) ; - Facture Pro-forma cachetée avec entête de concessionnaire délivrée au nom de la société. 	
Dossiers de garantie	<ul style="list-style-type: none"> 1 Demande de crédit signée par le client ; - 4 contrats Auto (OPC loi 31-08) : Si LOA : Contrat LOA Si EQP : Contrat de subrogation vendeur - 2 Délégation d'assurance (ADA) ; - 5 Assurances Décès Invalidité ; - Si EQP : 1 Reconnaissance de dettes ; - 2 Ordres de prélèvements ; - Si EQP : 1 Bon d'enlèvement ; Si LOA : 1 Bon de commande ; - Si EQP : 1 Confusion de risques légalisée (cas de plus d'un véhicule) ; - Si EQP : 2 Engagements de restitution amiable ; - Si LOA : 4 Actes de garanties ; - Si LOA : 1 PV de réception ; - 1 Demande de livraison immédiate et de renonciation au délai de rétractation ; - 1 Facture définitive pour dossiers EQP ; - 4 Facture définitive pour dossier LOA ; - 1 Copie Déclaration MEC provisoire signée par l'acheteur et le concessionnaire (WW) ; - 1 Copie Récépissé de dépôt barré comportant le cachet de Vivalis Salaf et le cachet du Service d'immatriculation ; - 1 Copie de la carte grise définitive ; - 1 Justificatif de saisie descriptive des données véhicule signé par le chargé de clientèle et le CEA ou le Responsable Agence. 	